



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ET INFORMATIONS DU PILIER 3

QUATRIÈME TRIMESTRE 2018

(non auditées)

Pour plus d'informations:

Ghislain Parent, Chef des finances et Premier vice-président à la direction - Finances, Tél.: 514 394-6807

Jean Dagenais, Premier vice-président - Finances, Tél.: 514 394-6233

Linda Boulanger, Vice-présidente - Relations investisseurs, Tél.: 514 394-0296

Claude Breton, Vice-président - Affaires publiques et Responsabilité sociale d'entreprise, Tél.: 514 394-8644

Ce document est disponible dans le site Internet de la Banque : www.bnc.ca

Notes à l'intention des utilisateurs

- 1) Le document *Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3* n'a pas été audité et doit être lu avec le rapport annuel 2018. Tous les montants sont présentés en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.
- 2) Les informations fournies dans ce document sont soumises aux mêmes processus de revue interne et de contrôle interne que les informations fournies par la Banque pour ses rapports financiers.
- 3) Les informations financières sont disponibles dans le Rapport aux actionnaires pour tous les trimestres de 2018 ainsi que dans le document intitulé «*Informations financières complémentaires*» disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. Les données pour les périodes comparatives sont également disponibles dans le site internet de la Banque.
- 4) Pour certains formats de tableaux prescrits où les éléments de lignes ou de colonnes ont des montants nuls, ces éléments n'ont pas été présentés.

Table des matières

Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires

Fonds propres et ratios des fonds propres réglementaires selon Bâle III	pages 4-5
Ratio de levier selon Bâle III	page 6
Conciliation du bilan comptable et du bilan réglementaire	page 7

Autres informations

Exposition au risque de crédit selon l'approche des notations internes avancée - Backtesting	page 8
Exposition brute au risque de crédit (portefeuille autres que particuliers par industrie)	page 9
Exposition brute au risque de crédit en cas de défaillance en Europe	page 10
Instruments financiers dérivés selon Bâle	page 11
Instruments financiers dérivés négociés hors bourse compensés par des contreparties centrales	page 12
	page 13

Emplacement des informations du Pilier 3

Aperçu de la gestion des risques et des actifs pondérés des risques

AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	page 14
--	---------

Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires

LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	page 15
LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	page 16

Risque de crédit

RC1 – Qualité de crédit des actifs	page 17
RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	page 18
RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)	page 19
RC5 – Approche standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques	page 20-21
RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	pages 21-22
RC8 – États des flux d'actifs pondérés des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI	page 23
RC9 – NI - Contrôle <i>ex-post</i> de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille	pages 24-25
RC10 – NI - Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques	page 26

Risque de contrepartie

RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par approche	page 27
RCC2 – Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	page 28
RCC3 – Approche standard - Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	page 29
RCC4 – NI - Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut	page 30
RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie (RCC)	page 31
RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit	page 32
RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales (CCP)	page 33

Titrisation

TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	page 34
TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	page 35
TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigence de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme émetteur ou mandataire	page 36
TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigence de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme investisseur	page 37

Glossaire	page 38
------------------	---------

Fonds propres et ratios des fonds propres réglementaires selon Bâle III ⁽¹⁾

		2018				2017	
		T4	T3	T2	T1	T4	
(non audités) (en millions de dollars canadiens)		Référence ⁽²⁾ Méthode "tout compris"					
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements							
1	Capital-actions ordinaires admissibles émis directement, majoré du surplus d'apport ⁽³⁾	a + a'	2 879	2 878	2 920	2 913	2 826
2	Résultats non distribués	b	8 472	8 404	8 018	7 785	7 706
3	Autres éléments cumulés du résultat global et autres réserves	c	175	159	139	110	168
5	Capital-actions ordinaires émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans CET1)	d	13	10	10	8	8
6	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements		11 539	11 451	11 087	10 816	10 708
Ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires							
8	Goodwill (déduction faite des impôts)	e	1 671	1 668	1 671	1 662	1 668
9	Immobilisations incorporelles autres que les charges administratives liées aux prêts hypothécaires	f - x	1 121	1 099	1 100	1 073	1 067
11	Autres éléments cumulés du résultat global liés à la couverture des flux de trésorerie	h	151	138	137	152	146
12	Pertes prévues en excédent des provisions totales	i	-	-	-	-	-
14	Gains (pertes) attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit	j	(32)	(39)	(62)	(81)	(39)
15	Actifs des régimes de retraite à prestations déterminées (déduction faite des passifs d'impôt)	k - y	11	93	4	3	4
16	Actions détenues en propre (sauf si elles sont déjà déduites du surplus d'apport)		9	3	1	5	6
22	Montant excédant le seuil de 15 %						
23	dont: participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	n	-	-	-	-	-
25	dont: actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	o	-	-	-	-	-
26	Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 indiqués par le BSIF (incluant les ajustements réglementaires relatifs aux propriétés pour propre usage)		-	-	-	-	-
28	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		2 931	2 962	2 851	2 814	2 852
29	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)		8 608	8 489	8 236	8 002	7 856
Autres éléments des fonds propres de catégorie 1							
30	Autres éléments de catégorie 1 (T1) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport ⁽³⁾	v	2 450	2 450	2 150	2 150	1 850
31	dont : instruments désignés comme fonds propres selon les normes comptables applicables	v + z	2 450	2 450	2 150	2 150	1 850
32	dont : instruments désignés comme passifs selon les normes comptables applicables	p	-	-	-	-	-
33	Instruments de fonds propres émis directement assujettis au retrait progressif des autres éléments de la catégorie 1 ⁽³⁾⁽⁴⁾	p' + v'	350	350	750	750	750
34	Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 (et instruments de CET1 non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans AT1)	q	3	2	2	2	2
36	Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires		2 803	2 802	2 902	2 902	2 602
Autres éléments des fonds propres de catégorie 1							
41	Autres déductions des fonds propres T1 indiquées par le BSIF		1	1	1	1	1
41a	dont : hypothèques inversées		1	1	1	1	1
43	Total des ajustements réglementaires aux autres éléments des fonds propres de catégorie 1		1	1	1	1	1
44	Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 (AT1)		2 802	2 801	2 901	2 901	2 601
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)		11 410	11 290	11 137	10 903	10 457
Fonds propres de catégorie 2: Instruments et provisions							
46	Autres éléments de catégorie 2 (T2) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport ⁽³⁾	r	750	750	750	-	-
47	Instruments de fonds propres émis directement assujettis au retrait progressif de la catégorie 2 ⁽³⁾	r'	9	9	9	8	9
48	Fonds propres de catégorie 2 (et instruments de CET1 et AT1 non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans T2)	s	4	3	3	2	2
50	Provisions sur prêts pour pertes de crédit	t	179	155	164	154	193
51	Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires		942	917	926	164	204
Ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2							
57	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2		-	-	-	-	-
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)		942	917	926	164	204
59	Total des fonds propres réglementaires (TC = T1 + T2)		12 352	12 207	12 063	11 067	10 661

(1) Tel qu'exigé par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), toutes les banques d'importance systémique intérieure (BISI) au Canada doivent appliquer intégralement les déductions en vertu de Bâle III et doivent présenter les ratios déterminés selon la méthode « tout compris ».

(2) Le rapprochement avec le bilan consolidé est présenté à la page 7.

(3) Une liste complète des instruments de fonds propres et leurs principales caractéristiques est disponible dans le site internet de la Banque à l'adresse bnc.ca, à la page *Relations investisseurs > Fonds propres et dette > Fonds propres réglementaires > Caractéristiques fonds propres réglementaires*.

(4) Les données au 31 octobre 2017 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 28 effectué le 15 novembre 2017.

Fonds propres et ratios des fonds propres réglementaires selon Bâle III ⁽¹⁾ (suite)

		2018				2017
		T4	T3	T2	T1	T4
		Méthode "tout compris"				
(non audités) (en millions de dollars Canadiens)						
60a	Actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	73 654	73 268	72 834	71 179	70 173
60b	Actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres de catégorie 1	73 670	73 300	72 865	71 271	70 327
60c	Actif pondéré en fonction des risques pour le total des fonds propres réglementaires	73 685	73 331	72 895	71 362	70 451
Ratios des fonds propres						
61	De catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	11,7%	11,6%	11,3%	11,2%	11,2%
62	Catégorie 1 (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques) ⁽²⁾	15,5%	15,4%	15,3%	15,3%	14,9%
63	Total (TC) (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques) ⁽²⁾	16,8%	16,7%	16,6%	15,5%	15,1%
64	Réserve spécifique à l'institution (exigence minimale de CET1 plus réserve de conservation des fonds propres plus réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale plus réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale, en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%
67	dont : réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
67a	dont : réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
68	De catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) disponibles pour constituer les réserves (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	11,7%	11,6%	11,3%	11,2%	11,2%
Cible "tout compris" du BSIF ⁽³⁾						
69	Cible "tout compris" du ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%
70	Cible "tout compris" du ratio des fonds propres de catégorie 1	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%
71	Cible "tout compris" du ratio des fonds propres total	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)						
72	Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières	311	366	481	658	466
73	Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	270	255	241	235	221
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (net des passifs d'impôt correspondants)	38	43	58	50	54
Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans T2						
76	Provisions susceptibles d'être incluses dans T2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	67	66	68	61	59
77	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans T2 selon l'approche standard	90	89	90	83	79
78	Provisions susceptibles d'être incluses dans T2 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (avant application du plafond)	112	89	96	93	134
79	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans T2 selon l'approche notations internes	314	307	308	310	309
Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1er janvier 2018 et le 1er janvier 2022)						
82	Plafond en vigueur sur les instruments d'AT1 destinés à être éliminés	775	775	775	775	968
83	Montants exclus d'AT1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	–	–	–	–	–
84	Plafond en vigueur sur les instruments de T2 qui seront progressivement éliminés	953	953	953	953	1 191
85	Montants exclus de T2 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	–	–	–	–	–

(1) Tel qu'exigé par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), toutes les banques d'importance systémique intérieure (BSI) au Canada doivent appliquer intégralement les déductions en vertu de Bâle III et doivent présenter les ratios déterminés selon la méthode "tout compris".

(2) Les données au 31 octobre 2017 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 28 effectué le 15 novembre 2017.

(3) Comprend la réserve de conservation et la surcharge relative au BSI, mais ne comprend pas la réserve pour stabilité intérieure.

Ratio de levier selon Bâle III

(non audités) (en millions de dollars canadiens)		2018			
		T4	T3	T2	T1 ⁽¹⁾
Actifs comptables par rapport à la mesure de l'exposition du ratio de levier		Méthode "tout compris"			
1	Actif consolidé total selon les états financiers publiés	262 471	257 637	256 259	251 065
2	Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidés à des fins comptables, mais hors du périmètre de la consolidation réglementaire	(15)	(33)	(58)	(68)
3	Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure d'exposition du ratio de levier	-	-	-	-
4	Ajustement pour instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	2 684	2 939	3 090	3 635
5	Ajustement pour opérations de financement par titres ⁽¹⁾	1 122	3 062	2 516	(487)
6	Ajustement pour postes hors bilan	22 162	21 492	21 796	20 713
7	Autres ajustements	(4 087)	(4 401)	(4 777)	(5 299)
8	Exposition du ratio de levier	284 337	280 696	278 826	269 559
Divulgaration commun du ratio de levier		Méthode "tout compris"			
Exposition au bilan					
1	Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des OFT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais compte tenu des suretés)	234 603	232 327	228 798	223 550
2	(Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1 aux termes de Bâle III)	(3 003)	(3 003)	(2 914)	(2 897)
3	Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 et 2)	231 600	229 324	225 884	220 653
Expositions sur les instruments financiers dérivés					
4	Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés (moins la marge pour variation admissible en espèces)	3 897	4 034	4 270	3 991
5	Majorations pour exposition potentielle future (EPF) liée à toutes les opérations sur dérivés	7 373	6 502	6 725	8 166
6	Majoration pour suretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable	-	-	-	-
7	(Dédutions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	-	-	-	-
8	(Volet exonéré d'une contrepartie centrale [CC] sur les expositions compensées de client)	-	-	-	-
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	22	29	-	4
10	(Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	-	-	-	-
11	Total – Expositions sur les instruments financiers dérivés (somme des lignes 4 à 10)	11 292	10 565	10 995	12 161
Expositions sur les opérations de financement par titres					
12	Actifs bruts liés aux OFT constatés à des fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente	18 159	16 253	17 636	16 520
13	(Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts d'OFT)	(2 974)	(1 127)	(2 196)	(4 637)
14	Exposition au risque de contrepartie (RC) pour OFT	4 097	4 189	4 712	4 149
15	Exposition sur opérations à titre de mandataire	-	-	-	-
16	Total – Expositions sur opérations de financement par titres (somme des lignes 12 à 15)	19 282	19 315	20 152	16 032
Autres expositions hors bilan					
17	Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	70 091	68 195	68 811	66 194
18	(Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(47 928)	(46 703)	(47 016)	(45 481)
19	Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	22 163	21 492	21 795	20 713
Fonds propres et expositions totales					
20	Fonds propres de catégorie 1	11 410	11 290	11 137	10 903
21	Total - Expositions (somme des lignes 3, 11, 16 et 19)	284 337	280 696	278 826	269 559
Ratio de levier					
22	Ratio de levier - Selon Bâle III	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%

(1) Ajustements relatifs aux différences entre la compensation comptable et réglementaire.

Conciliation du bilan comptable et du bilan réglementaire ⁽¹⁾

(non audités) (millions de dollars canadiens)	T4 2018				Dont
	Références avec les éléments des fonds propres réglementaires ⁽²⁾	Publié dans le Rapport aux actionnaires	Déconsolidation des filiales d'assurances ⁽³⁾ et des autres entités ⁽⁴⁾	Consolidé selon le cadre réglementaire	
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		12 756	-	12 756	
Valeurs mobilières		69 783	10 719	80 502	
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées		18 159	(839)	17 320	
Prêts					
Hypothécaires résidentiels		53 651	(25 427)	28 224	
Aux particuliers		37 357	-	37 357	
Créances sur cartes de crédit		2 325	(1 389)	936	
Aux entreprises et aux administrations publiques		46 606	-	46 606	
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		6 801	-	6 801	
Moins : Provisions pour pertes de crédit		(658)	-	(658)	
Provisions comprises dans les fonds propres de catégorie 2	t				(179)
Insuffisance des provisions	l				-
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires					(479)
Autres Actifs					
Instruments financiers dérivés		8 608	809	9 417	
Autres		7 083	(267)	6 816	
Goodwill	e				1 671
Immobilisations incorporelles	f				1 314
Actifs d'impôt différé					520
Actifs d'impôt différé - excluant ceux qui se rapportent aux différences temporelles	g				-
Actifs d'impôt différé - réglementaires	o				482
Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées					38
Actifs d'impôt différé - autres différences temporelles					15
Actifs net des régimes de retraite à prestations déterminées	k				270
Participations significatives dans d'autres institutions financières					-
Participations significatives en excédent des seuils réglementaires	m + n				270
Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires					3 026
Autres					
Total - Actif		262 471	(16 394)	246 077	
Passifs					
Dépôts		170 830	-	170 830	
Instruments financiers dérivés		6 036	514	6 550	
Autres passifs		70 503	(16 908)	53 595	
Gains (pertes) attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit	j				(32)
Passifs d'impôt différé					172
Reliés au goodwill	w				-
Reliés aux immobilisations incorporelles	x				193
Reliés aux régimes d'avantages du personnel	y				4
Autres passifs d'impôt différé					(25)
Autres					53 455
Dette subordonnée		747	-	747	
Ajustement des dettes subordonnées à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires					-
Ajustement au titre de la juste valeur et solde non amorti des coûts reliés à l'émission					(12)
Dette subordonnée incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires					759
Admissibles	r				750
Assujettis au retrait progressif	r'				9
Portion inéligible des autres éléments des fonds propres de catégorie 1					-
Fonds propres de catégorie 1 exclus à cause du plafond					-
Total - Passif		248 116	(16 394)	231 722	
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		13 976	-	13 976	
Actions ordinaires	a				2 822
Surplus d'apport	a'				57
Résultats non distribués	b				8 472
Autres éléments cumulés du résultat global	c				175
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	h				151
Autres					24
Actions privilégiées					2 450
Admissibles					2 450
Assujettis au retrait progressif	v'				-
Portion inéligible des autres éléments des fonds propres de catégorie 1					-
Fonds propres de catégorie 1 exclus à cause du plafond					-
Participations ne donnant pas le contrôle		379	-	379	
Instruments novateurs					359
Admissibles					-
Assujettis au retrait progressif	p'				350
Fonds propres de catégorie 1 exclus à cause du plafond					-
Autres					9
Part incluse dans le calcul de CET1	d				13
Part incluse dans le calcul de T1	q				3
Part incluse dans le calcul de T2	s				4
Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires					-
Total - Capitaux propres		14 355	-	14 355	
Total - Passif et capitaux propres		262 471	(16 394)	246 077	

(1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, décrit à la note 1 des États financiers consolidés audités du Rapport annuel 2018, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires.

(2) La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances.

(3) Les références identifient les composantes du bilan utilisées dans le calcul des fonds propres réglementaires à la page 4.

(4) Les totaux d'actifs d'Assurance-vie Banque Nationale et des autres filiales d'assurances sont de 160 M\$ et 16 M\$, respectivement.

(5) Le montant est surtout dû à la titrisation. Pour plus d'information sur la titrisation (entités structurées), veuillez vous reporter aux pages 198 à 200 du Rapport annuel de 2018.

Exposition au risque de crédit selon l'approche des notations internes avancées - Backtesting⁽¹⁾

2018												
	T4						T3					
	Probabilité de défaut moyenne estimée (PD %)	Taux de défaut observé (%)	Perte en cas de défaut moyenne estimée (LGD %) ⁽²⁾	Perte en cas de défaut observée (LGD %) ⁽³⁾	Exposition en cas de défaut estimée (EAD %) ⁽⁴⁾	Exposition en cas de défaut observée (EAD %) ⁽⁴⁾	Probabilité de défaut moyenne estimée (PD %)	Taux de défaut observé (%)	Perte en cas de défaut moyenne estimée (LGD %) ⁽²⁾	Perte en cas de défaut observée (LGD %) ⁽³⁾	Exposition en cas de défaut estimée (EAD %) ⁽⁴⁾	Exposition en cas de défaut observée (EAD %) ⁽⁴⁾
<i>(non audités) (millions de dollars canadiens)</i>												
Particuliers⁽⁵⁾												
Hypothèques résidentielles assurées ⁽⁶⁾	0,85%	0,64%	2,64%	s.o.	s.o.	s.o.	1,06%	0,62%	2,64%	s.o.	s.o.	s.o.
Hypothèques résidentielles non assurées incluant les marges de crédit hypothécaires ⁽⁷⁾	0,36%	0,32%	21,57%	9,43%	93,02%	84,32%	0,37%	0,26%	22,15%	11,08%	91,49%	84,43%
Crédit rotatif admissible	1,36%	1,15%	74,64%	75,40%	100,18%	101,60%	1,26%	1,16%	77,45%	78,68%	99,24%	100,62%
Particuliers - autres	1,63%	1,05%	67,53%	59,30%	95,65%	88,31%	1,68%	1,30%	66,64%	58,90%	95,59%	88,62%
Autres que particuliers⁽⁸⁾												
Entreprises	1,01%	0,46%	35,57%	32,01%	79,10%	71,09%	1,27%	0,50%	37,11%	28,10%	77,64%	68,47%
États souverains ⁽⁹⁾	0,03%	0,00%	11,54%	s.o.	88,30%	s.o.	0,06%	0,00%	11,54%	s.o.	88,30%	s.o.
Institutions financières ⁽⁹⁾	0,41%	0,00%	40,75%	s.o.	100,00%	s.o.	0,59%	0,00%	40,75%	s.o.	100,00%	s.o.

2018												
	T2						T1					
	Probabilité de défaut moyenne estimée (PD %)	Taux de défaut observé (%)	Perte en cas de défaut moyenne estimée (LGD %) ⁽²⁾	Perte en cas de défaut observée (LGD %) ⁽³⁾	Exposition en cas de défaut estimée (EAD %) ⁽⁴⁾	Exposition en cas de défaut observée (EAD %) ⁽⁴⁾	Probabilité de défaut moyenne estimée (PD %)	Taux de défaut observé (%)	Perte en cas de défaut moyenne estimée (LGD %) ⁽²⁾	Perte en cas de défaut observée (LGD %) ⁽³⁾	Exposition en cas de défaut estimée (EAD %) ⁽⁴⁾	Exposition en cas de défaut observée (EAD %) ⁽⁴⁾
<i>(non audités) (millions de dollars canadiens)</i>												
Particuliers⁽⁵⁾												
Hypothèques résidentielles assurées ⁽⁶⁾	1,12%	0,61%	2,64%	s.o.	s.o.	s.o.	1,20%	0,71%	2,65%	s.o.	s.o.	s.o.
Hypothèques résidentielles non assurées incluant les marges de crédit hypothécaires ⁽⁷⁾	0,39%	0,24%	22,81%	12,17%	91,85%	84,85%	0,39%	0,24%	22,90%	11,12%	90,99%	83,21%
Crédit rotatif admissible	1,28%	1,17%	71,01%	79,68%	99,52%	99,71%	1,31%	1,19%	71,95%	82,05%	99,57%	99,15%
Particuliers - autres	1,77%	1,31%	69,95%	63,37%	95,59%	89,17%	1,78%	1,39%	70,31%	61,65%	95,66%	90,60%
Autres que particuliers⁽⁸⁾												
Entreprises	1,26%	0,48%	37,49%	27,23%	83,64%	75,83%	1,26%	0,45%	38,26%	27,94%	83,99%	82,90%
États souverains ⁽⁹⁾	0,06%	0,00%	11,54%	s.o.	88,30%	s.o.	0,06%	0,00%	11,54%	s.o.	88,30%	s.o.
Institutions financières ⁽⁹⁾	0,56%	0,00%	40,75%	s.o.	100,00%	s.o.	0,56%	0,00%	40,75%	s.o.	100,00%	s.o.

(1) La PD et le taux de défaut observé sont compatibles avec la présentation du tableau RC9. Les paramètres de LGD et de EAD estimés et observés sont présentés avec un décalage d'un mois.

Par exemple, pour T4 2018 les pourcentages estimés sont en date du 30 septembre 2017 et les pourcentages observés reflètent l'expérience de pertes au cours des 12 mois suivants.

(2) Le LGD estimé reflète les pertes en cas de défaut pour un scénario de contraction économique et est basé sur les comptes en défaut.

(3) Le LGD observé inclut les coûts indirects, l'actualisation et est basé sur les comptes en défaut dont le processus de recouvrement est complété.

(4) Les EAD estimés et observés sont calculés pour les prêts rotatifs uniquement et sont basés sur les comptes en défaut.

(5) La PD et le EAD des portefeuilles de prêts aux particuliers sont pondérés par nombre de comptes tandis que le LGD est pondéré par l'exposition des comptes.

(6) Le LGD observé des hypothèques résidentielles assurées est sans objet pour refléter l'atténuation du risque de crédit inhérente aux entités souveraines.

(7) Les EAD estimés et observés des hypothèques résidentielles non assurées sont calculés uniquement pour les marges de crédit hypothécaires étant donné la nature non rotative des hypothèques résidentielles.

(8) La PD des portefeuilles 'autres que particuliers' est pondérée par nombre de clients tandis que le LGD et le EAD sont pondérés par nombre de facilités.

(9) Le LGD observé des états souverains et institutions financières est sans objet puisqu'aucun processus de recouvrement des facilités en défaut n'a pas été complété au cours de la période d'observation. Le EAD observé est sans objet car aucun défaut n'a été enregistré durant la période d'observation.

Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie)

2018																			
T4						T3						T2							
Exposition brute en cas de défaut ⁽¹⁾																			
(non audités) (en millions de dollars canadiens)	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés hors bourse	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés hors bourse	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés hors bourse	Total	
Autres que particuliers																			
Agriculture	4 794	321	4	–	–	5 119	4 657	327	6	–	–	4 990	4 338	417	6	–	–	4 761	
Pétrole et gaz	2 582	2 058	151	–	–	4 791	2 458	2 148	131	8	–	4 745	2 302	2 146	129	–	–	4 577	
Mines	959	878	137	–	–	1 974	808	838	120	–	–	1 766	764	861	120	–	–	1 745	
Services publics	3 145	1 861	754	–	–	5 760	2 905	1 866	720	–	1	5 492	2 544	1 964	677	–	1	5 186	
Construction ⁽²⁾	2 869	1 667	300	–	–	4 836	2 848	1 438	264	–	–	4 550	2 857	1 441	278	–	–	4 576	
Fabrication	5 515	1 962	268	–	–	7 745	5 227	1 825	277	–	–	7 329	4 788	1 981	288	–	–	7 057	
Commerce de gros	2 102	693	52	–	–	2 847	2 128	578	56	–	–	2 762	2 090	580	43	–	–	2 713	
Commerce de détail	2 970	1 052	43	–	–	4 065	2 973	1 128	41	–	–	4 142	3 068	1 119	46	–	–	4 233	
Transport	2 805	2 312	131	31	–	5 279	2 640	2 281	125	30	–	5 076	2 469	2 501	123	32	–	5 125	
Communications	1 608	644	193	–	–	2 445	1 627	646	194	–	–	2 467	1 567	778	193	–	–	2 538	
Finance et assurances	28 673	3 606	1 118	113 436	4 138	150 971	25 243	3 295	846	115 720	3 614	148 718	23 236	3 494	601	125 811	4 167	157 309	
Services immobiliers ⁽³⁾	9 769	1 508	25	–	–	11 302	9 130	1 337	22	–	–	10 489	9 315	1 337	19	51	–	10 722	
Services professionnels	1 384	704	372	–	–	2 460	1 365	653	345	–	–	2 363	1 315	653	360	–	–	2 328	
Éducation et soins de santé	2 858	1 219	8	3	–	4 088	2 897	1 030	7	6	–	3 940	2 802	1 264	8	3	–	4 077	
Autres services	4 481	1 320	350	1	1	6 153	4 602	1 236	331	3	–	6 172	4 621	1 199	279	3	–	6 102	
Gouvernement	2 119	1 288	3	19 979	46	23 435	5 448	1 183	12	19 611	447	26 701	4 480	1 349	18	18 584	–	24 431	
Autres	3 355	32	471	410	13	4 281	3 089	32	505	1 081	–	4 707	2 966	32	566	1 542	22	5 128	
Total - Autres que particuliers ⁽⁴⁾	81 988	23 125	4 380	133 860	4 198	247 551	80 045	21 841	4 002	136 459	4 062	246 409	75 522	23 116	3 754	146 026	4 190	252 608	

2018										2017									
T1						T4						T3							
Exposition brute en cas de défaut ⁽¹⁾																			
(non audités) (en millions de dollars canadiens)	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés hors bourse	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés hors bourse	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés hors bourse	Total	
Autres que particuliers																			
Agriculture	4 156	268	7	–	–	4 431	4 017	310	6	–	–	4 333	3 895	314	8	–	–	4 217	
Pétrole et gaz	2 244	1 972	117	–	–	4 333	2 211	1 957	56	–	–	4 224	2 079	2 013	51	–	–	4 143	
Mines	385	833	45	–	–	1 263	411	817	52	–	–	1 280	439	723	46	–	–	1 208	
Services publics	2 604	1 848	601	–	–	5 053	2 723	1 737	515	–	–	4 975	3 036	1 579	479	–	–	5 094	
Construction ⁽²⁾	2 730	1 199	238	–	–	4 167	2 676	1 154	216	–	–	4 046	2 506	1 129	203	–	–	3 838	
Fabrication	4 428	2 071	248	–	–	6 747	4 156	1 961	239	–	–	6 356	4 097	2 005	251	–	–	6 353	
Commerce de gros	1 936	589	37	–	–	2 562	1 981	753	38	–	–	2 772	2 063	700	39	–	–	2 802	
Commerce de détail	3 126	1 106	45	–	–	4 277	2 933	1 158	40	–	–	4 131	2 821	1 220	42	–	–	4 083	
Transport	2 541	2 229	120	29	–	4 919	2 416	2 365	111	22	–	4 914	2 331	2 076	108	11	–	4 526	
Communications	1 408	832	190	–	–	2 430	1 555	810	207	–	–	2 572	1 629	699	260	–	–	2 588	
Finance et assurances	22 533	3 222	597	127 147	4 427	157 926	23 780	2 289	838	114 967	3 592	145 466	21 699	2 023	794	98 932	3 790	127 229	
Services immobiliers ⁽³⁾	9 103	1 345	27	58	–	10 533	8 745	850	25	56	–	9 676	8 443	908	31	53	–	9 435	
Services professionnels	1 210	661	360	–	–	2 231	1 232	565	414	–	–	2 211	1 193	566	389	–	–	2 148	
Éducation et soins de santé	2 851	1 162	9	5	–	4 027	2 615	987	8	9	–	3 619	2 672	826	7	7	–	3 512	
Autres services	4 427	1 248	285	–	–	5 960	4 604	999	310	1	–	5 914	4 559	1 114	291	–	–	5 964	
Gouvernement	4 450	1 376	16	19 100	–	24 942	4 750	1 414	17	14 592	–	20 773	4 724	1 431	10	17 247	–	23 412	
Autres	2 652	34	584	112	5	3 387	2 579	93	629	97	–	3 413	2 303	36	666	103	4	3 112	
Total - Autres que particuliers ⁽⁴⁾	72 784	21 995	3 526	146 451	4 432	249 188	73 384	20 219	3 721	129 744	3 607	230 675	70 480	19 362	3 675	116 353	3 794	213 664	

(1) Exposition en cas de défaut après la titrisation et excluant le portefeuille de négociation.

(2) Inclut du financement de projet et des prêts à des partenariats public-privé.

(3) Inclut les prêts hypothécaires résidentiels de 5 logements et plus.

(4) Le total exclut le portefeuille PME - Particuliers.

Exposition brute au risque de crédit en cas de défaillance en Europe ⁽¹⁾

		2018																		
		T4						T3						T2						
		Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés hors bourse	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés hors bourse	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés hors bourse	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	
(non audités) (en millions de dollars canadiens)		Grèce	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
		Irlande	54	19	6 578	6	–	–	6 135	3	–	6 201	66	–	–	6 232	10	–	6 308	
		Italie	–	–	99	–	1	100	200	–	1	201	–	–	100	–	–	1	101	
		Portugal	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
		Espagne	1	–	–	1	42	44	–	3	40	44	2	–	–	1	47	50		
		Total GIIPS	55	19	6 677	7	43	6 801	50	14	6 335	6	41	6 446	68	6 332	11	48	6 459	
		France	14	39	1 579	2	262	1 896	13	41	1 300	2	250	1 606	31	43	1 326	207	243	1 850
		Allemagne	143	51	–	8	27	229	140	59	–	8	37	244	141	64	–	7	41	253
		Grande-Bretagne	538	–	18 101	3 015	3	21 657	384	–	18 156	1 733	2	20 275	565	1	16 137	1 837	2	18 542
		Autre zone Européenne	87	4	1 837	102	9	2 039	51	4	153	98	9	315	86	4	2 182	112	9	2 393
		Total - Risque de crédit	837	113	28 194	3 134	344	32 622	638	118	25 944	1 847	339	28 886	891	112	25 977	2 174	343	29 497

		Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés hors bourse ⁽²⁾	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés hors bourse ⁽²⁾	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés hors bourse ⁽²⁾	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	
		Ajustement pour l'exposition au collatéral															
Total - Risque de crédit net ⁽⁴⁾		837	113	2 185	344	3 479	638	118	1 291	339	2 386	891	112	2 088	343	3 434	

		2018										2017								
		T1						T4				T3								
		Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés hors bourse	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés hors bourse	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés hors bourse	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	
(non audités) (en millions de dollars canadiens)		Grèce	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
		Irlande	–	–	4 467	4	–	–	1 091	5	–	1 097	–	–	1 130	6	–	1 136		
		Italie	–	–	–	–	–	–	–	1	1	–	–	–	–	–	–	–		
		Portugal	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
		Espagne	–	–	–	7	46	53	–	–	68	68	–	–	–	2	63	65		
		Total GIIPS	–	–	4 467	11	46	4 524	1	5	69	1 166	–	–	1 130	8	63	1 201		
		France	147	34	768	206	315	1 470	88	41	902	136	363	1 530	13	32	784	115	340	1 284
		Allemagne	–	–	–	2	37	39	–	–	2	55	–	–	–	4	56	60		
		Grande-Bretagne	721	7	16 657	1 510	4	18 899	302	5	13 891	950	4	15 152	257	5	13 415	1 109	5	14 791
		Autre zone Européenne	45	4	2 388	140	53	2 630	54	–	2 917	108	3	3 082	36	–	1 502	116	7	1 661
		Total - Risque de crédit	913	45	24 280	1 869	455	27 562	445	46	18 801	1 201	494	20 987	306	37	16 831	1 352	471	18 997

		Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés hors bourse ⁽²⁾	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés hors bourse ⁽²⁾	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés hors bourse ⁽²⁾	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	
		Ajustement pour l'exposition au collatéral															
Total - Risque de crédit net ⁽⁴⁾		913	45	1 575	455	2 988	445	46	984	494	1 969	306	37	1 674	471	2 488	

(1) Les montants d'exposition représentent le montant brut de l'exposition attendue en cas de défaut du débiteur. Les montants ne tiennent pas compte des provisions pour pertes sur créances, ni des montants donnés en garantie. De plus, les tableaux excluent les titres de participation.

(2) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.

(3) Correspondent aux lettres de garantie et de crédit qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

(4) Dans le cas des montants utilisés, des engagements inutilisés et des autres éléments hors bilan, les sûretés financières admissibles sont considérées dans les modèles de pertes en cas de défaut de la Banque.

Instruments financiers dérivés selon Bâle

(non audités) (en millions de dollars canadiens)	2018				2017
	T4	T3	T2	T1	T4
	Selon Bâle III				
Contrats de change					
Swaps	201 116	209 335	203 973	182 228	182 196
Options					
- achetées	9 516	7 664	9 324	7 258	8 515
- vendues	11 121	8 016	8 055	6 532	8 940
Contrats à terme négociés en bourse et hors bourse	34 488	29 495	30 853	29 000	29 509
Total montant nominal	256 241	254 510	252 205	225 018	229 160
Coût de remplacement					
- brut	3 425	3 308	3 586	4 515	4 368
- net ⁽¹⁾	1 994	1 804	2 181	2 302	2 512
Risque de crédit futur	1 949	1 863	1 995	1 895	1 892
Équivalent de crédit ⁽²⁾	3 943	3 667	4 176	4 197	4 404
Équivalent pondéré ⁽³⁾	1 215	1 169	1 456	1 388	1 374
Contrats de taux d'intérêts					
Swaps ⁽⁴⁾	558 757	519 116	487 593	460 603	503 421
Options					
- achetées	38 243	39 281	30 577	28 113	20 747
- vendues	8 835	22 510	14 488	10 350	5 044
Contrats à terme négociés en bourse et hors bourse	5 254	5 201	4 958	5 269	4 733
Total montant nominal	611 089	586 108	537 616	504 335	533 945
Coût de remplacement ⁽⁴⁾					
- brut	4 602	5 285	5 127	4 538	3 705
- net ⁽¹⁾	1 324	2 128	1 987	1 548	1 012
Future credit risk	1 672	1 841	1 859	3 318	2 395
Équivalent de crédit ⁽²⁾	2 996	3 969	3 846	4 866	3 407
Équivalent pondéré ⁽³⁾	406	359	405	566	620
Contrats à terme normalisés financiers					
Total montant nominal	75 518	80 369	86 407	90 467	122 714
Contrats sur actions et biens de base					
Total montant nominal	79 003	63 930	64 736	69 357	53 923
Coût de remplacement					
- brut	4 034	2 518	2 565	2 484	1 908
- net ⁽¹⁾	3 110	1 854	1 906	1 937	1 441
Risque de crédit futur	3 701	2 745	2 817	2 889	2 314
Équivalent de crédit ⁽²⁾	6 811	4 599	4 723	4 826	3 755
Équivalent pondéré ⁽³⁾	549	472	467	442	306
Dérivés de crédit					
Total montant nominal (négociation seulement)	1 872	2 315	2 389	1 737	8 442
Total montant nominal du swap sur rendement ⁽⁴⁾	162	171	173	191	150
Coût de remplacement					
- brut	12	13	10	11	111
- net ⁽¹⁾	11	6	7	9	8
Risque de crédit futur	57	67	54	72	16
Équivalent de crédit ⁽²⁾	68	73	61	81	24
Équivalent pondéré ⁽³⁾	23	46	44	2	7
Total des dérivés					
Total montant nominal	1 023 885	987 403	943 526	891 105	948 334
Coût de remplacement					
- brut	12 073	11 124	11 288	11 548	10 092
- net ⁽¹⁾	6 439	5 792	6 081	5 796	4 973
Risque de crédit futur	7 379	6 516	6 725	8 174	6 617
Équivalent de crédit ⁽²⁾	13 818	12 308	12 806	13 970	11 590
Équivalent pondéré ⁽³⁾	2 193	2 046	2 372	2 398	2 307

(1) Coût de remplacement net est le coût de remplacement brut déduit des conventions-cadres de compensation et sans tenir compte du collatéral.

(2) En tenant compte de l'incidence des conventions-cadres de compensation en excluant le montant de collatéral.

(3) Les montants d'équivalent pondérés sont nets de l'incidence des conventions-cadres de compensation et des collatéraux mais avant l'application du facteur scalaire de 6%.

(4) Exposition titrisée considérée pour le ratio de capital mais non pour le bilan en vertu des normes IFRS.

Instruments financiers dérivés négociés hors bourse compensés par des contreparties centrales ⁽¹⁾

	2018								
	T4			T3			T2		
	Négo­ciés hors bourse	Négo­ciés hors bourse		Négo­ciés hors bourse	Négo­ciés hors bourse		Négo­ciés hors bourse	Négo­ciés hors bourse	
		Compensés par des contreparties centrales	Non compensés par des contreparties centrales		Compensés par des contreparties centrales	Non compensés par des contreparties centrales		Compensés par des contreparties centrales	Non compensés par des contreparties centrales
(non audités) (en millions de dollars canadiens)									
Contrats de taux d'intérêt	86 483	413 172	186 952	104 705	375 829	185 943	117 926	349 366	156 731
Contrats de change	308	–	255 933	540	–	253 970	153	–	252 052
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit	20 764	2 767	57 506	19 345	2 734	44 337	21 586	2 418	43 294

	2018			2017					
	T1			T4			T3		
	Négo­ciés hors bourse	Négo­ciés hors bourse		Négo­ciés hors bourse	Négo­ciés hors bourse		Négo­ciés hors bourse	Négo­ciés hors bourse	
		Compensés par des contreparties centrales	Non compensés par des contreparties centrales		Compensés par des contreparties centrales	Non compensés par des contreparties centrales		Compensés par des contreparties centrales	Non compensés par des contreparties centrales
(non audités) (en millions de dollars canadiens)									
Contrats de taux d'intérêt	122 334	316 141	156 327	143 394	359 969	153 296	83 753	333 309	157 408
Contrats de change	351	–	224 667	153	–	229 007	194	–	223 838
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit	22 715	2 148	46 422	21 188	8 893	32 434	22 658	5 703	27 595

(1) Montants nominaux.

Emplacement des informations du Pilier 3

		Pages
	Rapport annuel 2018	Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3
Aperçu de la gestion des risques et des actifs pondérés des risques		
APA - Approche de la gestion des risques de la banque	51, 55, 57, 58 et 64	
AP1 - Aperçu des actifs pondérés des risques		14
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires		
LI1 - Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementation et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires		15
LI2 - Principales sources d'écart entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions		16
LIA - Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	88-89	16
Risque de crédit		
RCA - Informations générales sur le risque de crédit	56 et 60-61	
RC1 - Qualité de crédit des actifs		17
RC2 - Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut		
RCB - Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs	90 et 154-162	9-10 et 19 et 22 ⁽¹⁾
RCC - Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	65-66 et 173	
RC3 - Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)		18
RCD - Informations qualitatives sur le recours de la banque à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit	61 à 63	
RC4 - Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)		19
RC5 - Approche standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques		20
RCE - Informations qualitatives sur les modèles NI	61 à 63	
RC6 - NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)		21-22
RC7 - NI - Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés des risques (APR)	s.o.	s.o.
RC8 - États des flux d'actifs pondérés des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI		23
RC9 - NI - Contrôle ex-past de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille		24-25
RC10 - NI - Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques		26
Risque de contrepartie		
RCCA - Informations qualitatives sur le risque de contrepartie (RCC)	66 et 173	
RCC1 - Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par approche		27
RCC2 - Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)		28
RCC3 - Approche standard de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques		29
RCC4 - NI - Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)		30
RCC5 - Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie (RCC)		31
RCC6 - Expositions sur dérivés de crédit		32
RCC7 - États des flux d'actifs pondérés des risques (APR) pour les expositions au risque de contrepartie (RCC) selon la méthode des modèles internes (MMI)	s.o.	s.o.
RCC8 - Expositions sur les contreparties centrales (CCP)		33
Titrisation		
TITRA - Informations qualitatives sur les expositions de titrisation	41, 44, 124 et 199-200	
TITR1 - Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire		34
TITR2 - Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation		35
TITR3 - Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme émetteur ou mandataire		36
TITR4 - Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme investisseur		37
Risque de marché		
RMA - Informations qualitatives sur le risque de marché		
RMB - Informations qualitatives sur les banques appliquant l'approche des modèles internes (AMI)		
RM1 - Risque de marché selon l'approche standard		
RM2 - États des flux d'actifs pondérés des risques (APR) pour les expositions au risque de marché selon l'approche des modèles internes (AMI)		
RM3 - Valeur du portefeuille de négociation selon l'approche des modèles internes (AMI)		
RM4 - Comparaison des estimations de VeR par rapport aux gains ou pertes		
		La Banque continue d'appliquer les exigences relatives au risque de marché qui sont prévues dans le dispositif de Bâle 2,5 tel que permis par le BSIF.

s.o. Sans objet

⁽¹⁾ Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations financières complémentaires - Quatrième trimestre de 2018 »

AP1 – Aperçu de l'actif pondéré en fonction des risques ⁽¹⁾

Le tableau suivant donne un aperçu du total de l'actif pondéré en fonction des risques figurant au dénominateur des exigences de fonds propres fondées sur le risque. Une décomposition plus fine de l'actif pondéré en fonction des risques est présentée dans les parties suivantes.

		T4 2018	T3 2018	T4 2018
		a	b	c
		Actif pondéré en fonction des risques ⁽²⁾	Actif pondéré en fonction des risques ⁽²⁾	Exigence minimale de fonds propres ⁽³⁾
(non audités) (en millions de dollars canadiens)				
1	Risque de crédit (hors risque de contrepartie - RCC)	54 467	52 668	4 357
2	dont approche standard (AS)	9 341	9 150	747
3	dont approche fondée sur les notations internes (NI)	45 126	43 518	3 610
4	Risque de contrepartie	3 449	3 820	276
5	dont approche standard appliquée au risque de contrepartie (AS - RCC) ⁽⁴⁾	3 449	3 820	276
6	dont méthode des modèles internes (MMI)	–	–	–
7	Positions en actions détenues dans le portefeuille bancaire selon l'approche des marchés ⁽⁵⁾	926	938	74
8	Placements en actions dans des fonds d'investissement - approche par transparence	105	98	8
9	Placements en actions dans des fonds d'investissement - approche fondée sur le mandat	–	–	–
10	Placements en actions dans des fonds d'investissement - approche de repli	70	–	6
11	Risque de règlement	46	34	4
12	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	413	416	33
13	dont approche fondée sur les notations internes (NI)	390	393	31
14	dont approche prudentielle (AP) fondée sur les notations internes	23	23	2
15	dont approche standard (AS)/approche prudentielle simplifiée (APS)	–	–	–
16	Risque de marché	3 435	4 755	275
17	dont approche standard (AS)	1 072	1 215	86
18	dont approche fondée sur la méthode des modèles internes (MMI)	2 363	3 540	189
19	Risque opérationnel	10 743	10 539	859
20	dont approche indicateur de base	–	–	–
21	dont approche standard	10 743	10 539	859
22	dont approche de mesure avancée	–	–	–
23	Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250%)	–	–	–
24	Ajustement du plancher	–	–	–
25	Total (1+4+7+8+9+10+11+12+16+19+23+24)	73 654	73 268	5 892

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris » et représente l'actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres CET1.

(2) Incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06 %.

(3) Le capital minimum requis est égal à 8 % de l'actif pondéré en fonction des risques.

(4) L'approche standardisée pour mesurer l'exposition par défaut pour les contreparties de risque de crédit sera appliquée à partir de T1 2019. Avant son entrée en vigueur, la Banque rapporte l'information correspondante à la méthode du risque courant.

(5) Les titres du portefeuille bancaire qui ne sont pas des placements en actions dans des fonds (FEI) sont traités dans le cadre de l'exemption de matérialité et sont par conséquent déclarés à la ligne 7 du tableau AP1. Cette exemption étant disponible pour les banques AIRB.

LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires ⁽¹⁾

Le tableau suivant permet aux utilisateurs d'identifier les différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire (colonnes a et b) et la correspondance entre la ventilation des montants inscrits dans les états financiers de la banque (lignes) et les catégories de risques réglementaires (colonnes c à g).

	T4 2018						
	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de contrepartie	Soumis aux dispositions relatives à la titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Valeurs comptables des éléments ⁽²⁾ Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
<i>(non audités) (en millions de dollars canadiens)</i>							
Actif							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	12 756	12 756	12 756	–	–	226	–
Valeurs mobilières							
À la juste valeur par le biais du résultat net	55 817	57 617	4 176	–	11	53 430	–
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	5 668	14 310	14 296	–	14	–	–
Au coût amorti	8 298	8 575	7 126	–	1 449	–	–
	69 783	80 502	25 598	–	1 474	53 430	–
Valeurs mobilières acquises en vertu de convention de revente et valeur mobilières empruntées	18 159	17 320	–	17 320	–	–	–
Prêts et acceptations							
Hypothécaires résidentiels	53 651	28 224	28 224	–	–	186	–
Aux particuliers	37 357	37 357	37 357	–	–	–	–
Créances sur cartes de crédit	2 325	936	936	–	–	–	–
Aux entreprises et aux administrations publiques	46 606	46 606	46 606	–	–	250	–
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	139 939	113 123	113 123	–	–	436	–
Provisions pour pertes de crédit	6 801	6 801	6 801	–	–	–	–
	(658)	(658)	(179)	–	–	–	(479)
	146 082	119 266	119 745	–	–	436	(479)
Autres							
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	8 608	9 417	–	9 417	–	7 625	–
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	645	368	368	–	–	–	–
Immobilisations corporelles	601	601	601	–	–	–	–
Goodwill	1 412	1 671	–	–	–	–	1 671
Immobilisations incorporelles	1 314	1 121	–	–	–	–	1 121
Autres actifs	3 111	3 055	3 044	–	–	–	11
	15 691	16 233	4 013	9 417	–	7 625	2 803
Total actif	262 471	246 077	162 112	26 737	1 474	61 717	2 324
Passif							
Dépôts	170 830	170 830	–	–	–	7 187	163 643
Autres							
Acceptations	6 801	6 801	–	–	–	–	6 801
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	17 780	17 780	–	–	–	17 780	–
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	19 998	20 630	–	20 630	–	–	–
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	6 036	6 550	–	6 550	–	4 807	–
Passifs relatifs à des créances cédées	20 100	–	–	–	–	–	–
Autres passifs	5 824	8 384	–	–	–	21	8 363
	76 539	60 145	–	27 180	–	22 608	15 164
Dette subordonnée	747	747	–	–	–	–	747
Total passif	248 116	231 722	–	27 180	–	29 795	179 554

(1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, décrit à la note 1 des États financiers consolidés audités du Rapport annuel 2018, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires.

La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances.

(2) Les montants des colonnes c) à g) ne sont pas nécessairement égaux à ceux de la colonne b), certains éléments pouvant être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires au titre de plusieurs catégories de risques.

(3) Les instruments financiers dérivés sont soumis à la fois au risque de crédit de contrepartie et au cadre de risque de marché.

LI2 - Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions

Le tableau suivant renseigne sur les principales sources d'écarts (autres que celles découlant de périmètres de consolidation différents reportées dans le tableau LI1) entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions.

T4 2018						
(non audités) (en millions de dollars canadiens)		a	b	c	d	e
		Total	Éléments soumis au ⁽¹⁾ :			
			Cadre du risque de crédit	Dispositions relatives à la titrisation	Cadre du risque de contrepartie	Cadre du risque de marché
1	Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	243 753	162 112	1 474	26 737	61 717
2	Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	52 168	-	-	27 180	29 795
3	Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire	191 585	162 112	1 474	(443)	31 922
4	<i>Majoration liée aux transactions assimilées à des accords de pension ⁽²⁾</i>	41 260	-	-	41 260	-
5	<i>Expositions futures potentielles</i>	7 379	-	-	7 379	-
6	<i>Montants hors-bilan ⁽³⁾</i>	164 037	40 894	3 272	93 224	-
7	<i>Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2</i>	3 414	-	-	3 414	-
8	Montants de VaR pour les opérations de financement par titres	2 844	-	-	2 844	-
9	<i>Différences de valeur</i>	-	-	-	-	-
10	<i>Collatéral</i>	(130 963)	-	-	(130 963)	-
11	Valeur réglementaire des expositions ⁽⁴⁾	279 556	203 006	4 746	16 715	31 922

(1) La somme des montants des colonnes b) à e) peuvent ne pas être égaux aux montants de la colonne a) puisque certains éléments peuvent être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires dans plus d'une catégorie de risque.

(2) Est égal à deux fois les obligations liées aux titres vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés conformément au cadre de risque de crédit de la contrepartie tiré du tableau LI1.

(3) Les montants hors bilan originaux sont présentés dans la colonne (a), tandis que dans la colonne (b) à [e], les expositions se situent après l'application des facteurs de conversion en crédit (CCF).

(4) Montant global considéré comme un point de départ du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques.

RC1 - Qualité de crédit des actifs ⁽¹⁾

Le tableau suivant donne une vision exhaustive de la qualité de crédit des actifs (au bilan et hors-bilan) de la banque.

		T4 2018			
		a	b	c	d
(non audités) (en millions de dollars canadiens)		Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Valeurs nettes (a+b-c)
		Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défaillantes		
1	Prêts ⁽⁵⁾	593	129 888	226	130 255
2	Titres de dette	-	15 723	-	15 723
3	Engagements hors-bilan ⁽⁶⁾	19	67 419	1	67 437
4	Total	612	213 030	227	213 415

(1) Excluant les filiales liées aux activités d'assurances et les expositions de titrisations.

(2) Valeurs comptables brutes des éléments au bilan et hors-bilan qui sont soumis au cadre du risque de crédit (avant la prise en compte des FCEC et des techniques ARC).

(3) La définition de défaut provient de la ligne directrice "Normes des fonds propres".

(4) Représente les provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés (Phase 3) selon l'IFRS 9.

(5) Comprend les dépôts auprès d'institutions financières.

(6) Par souci d'exhaustivité, les engagements révocables sont inclus.

RC3 - Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit

Le tableau suivant indique dans quelle mesure la banque a recours aux techniques ARC.

T4 2018						
		a	b1	b	d	f
(non audités) (en millions de dollars canadiens)		Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions assujetties aux techniques d'atténuation au risque de crédit ⁽¹⁾	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
1	Prêts ⁽²⁾	69 401	61 049	55 526	5 436	-
2	Titres de dette	15 723	-	-	-	-
3	Total	85 124	61 049	55 526	5 436	-
4	Dont en défaut	255	299	260	37	-

(1) Les montants comptables des expositions au bilan sont nets des trois phases et des radiations d'ECL.

(2) Inclut les dépôts auprès d'institutions financières.

RC4 - Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit ⁽¹⁾

Le tableau suivant illustre l'effet de l'ARC (approches complète et simplifiée) sur le calcul des exigences de fonds propres selon l'approche standard. La densité des APR donne une mesure synthétique du niveau risque de chaque portefeuille.

		T4 2018					
(non audités) (en millions de dollars canadiens)		a	b	c	d	e	f
Classes d'actifs		Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des ARC		APR et densité des APR	
		Montants au bilan	Montants hors-bilan	Montants au bilan	Montant hors-bilan	APR	Densité des APR
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	800	46	800	-	516	65%
2	Organismes publics hors administration centrale	-	-	-	-	-	0%
3	Banques multilatérales de développement	20	-	20	-	-	0%
4	Institutions financières	257	3 235	257	503	623	82%
5	Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	0%
6	Entreprises	2 221	545	2 221	87	1 511	65%
7	Portefeuilles de détail réglementaires	5 837	-	5 837	-	2 301	39%
8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	3 875	39	3 875	20	1 486	38%
9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	70	-	70	-	70	100%
10	Actions	-	-	-	-	-	0%
11	Prêts en souffrance	38	11	38	-	26	68%
12	Catégories plus risquées	4	-	4	-	6	150%
13	Autres actifs ⁽²⁾	14 495	-	14 495	-	2 802	19%
14	Total	27 617	3 876	27 617	610	9 341	33%

(1) Excluant les éléments assujetties aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de contrepartie.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception de ceux liés au risque de règlement, aux CVA, CCPs et investissements non significatifs dans les services financiers.

RC5 - Approche standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques ⁽¹⁾

Le tableau suivant présente la répartition des expositions au risque de crédit selon l'approche standard par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques (correspondant au niveau de risque attribué à l'exposition dans l'approche standard).

		T4 2018									
(non audités) (en millions de dollars canadiens)		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
Pondération des risques											
Classes d'actifs		0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Others	Total des expositions au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	283	-	-	-	4	-	513	-	-	800
2	Organismes publics hors administration centrale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Banques multilatérales de développement	20	-	-	-	-	-	-	-	-	20
4	Institutions financières	-	-	170	-	1	-	589	-	-	760
5	Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Entreprises	797	-	-	-	-	-	1 511	-	-	2 308
7	Portefeuilles de détail réglementaires	2 769	-	-	-	-	3 068	-	-	-	5 837
8	Garanties par des biens immobiliers résidentiels	608	-	-	2 465	13	770	39	-	-	3 895
9	Garanties par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	70	-	-	70
10	Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Prêts en souffrance	12	-	-	-	-	-	25	1	-	38
12	Catégories plus risquées	-	-	-	-	-	-	-	4	-	4
13	Autres actifs ⁽²⁾	12 155	-	-	-	-	-	2 032	-	308	14 495
14	Total	16 644	-	170	2 465	18	3 838	4 779	5	308	28 227

(1) Excluant les éléments assujetties aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de contrepartie.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception de ceux liés au risque de règlement, aux CVA, CCPs et investissements non significatifs dans les services financiers.

RC6 - NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)

Le tableau suivant fournit les principaux paramètres ayant servi au calcul des exigences de fonds propres dans les modèles NI, afin d'améliorer la transparence du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques de la banque et la fiabilité des mesures réglementaires.

T4 2018													
(non audités) (en millions de dollars canadiens)		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Fourchette de PD ⁽¹⁾	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	Actif pondéré en fonction des risques	Densité de l'actif pondéré en fonction des risques ⁽⁸⁾	Perte attendue ⁽⁹⁾	Dotations aux pertes de crédit	
Portefeuille hypothécaires résidentiels et marge de crédit hypothécaires - assurés	0.00 à < 0.15	781	–	–	781	0,08%	51 552	6,8%		10	1,3%	–	
	0.15 à < 0.25	368	–	–	368	0,20%	19 669	6,9%		10	2,8%	–	
	0.25 à < 0.50	505	–	–	505	0,36%	22 937	6,2%		19	3,7%	–	
	0.50 à < 0.75	293	–	–	293	0,61%	10 021	5,3%		14	4,7%	–	
	0.75 à < 2.50	455	–	–	455	1,34%	16 044	4,0%		26	5,8%	–	
	2.50 à < 10.00	157	–	–	157	4,58%	4 588	3,4%		16	10,3%	–	
	10.00 à < 100.00	73	–	–	73	29,33%	1 618	3,0%		12	16,3%	1	
	100.00 (défaut)	45	–	–	45	100,00%	741	2,8%		4	7,9%	2	
	Sous-total	2 677	–	–	2 677	3,17%	127 170	5,7%		111	4,2%	3	–
Portefeuille hypothécaires résidentiels et marge de crédit hypothécaires - non-assurés	0.00 à < 0.15	22 074	13 509	50%	28 788	0,07%	186 609	23,0%		1 148	4,0%	5	
	0.15 à < 0.25	6 131	909	68%	6 749	0,19%	30 702	24,5%		653	9,7%	3	
	0.25 à < 0.50	5 675	850	70%	6 274	0,35%	26 260	24,6%		908	14,5%	5	
	0.50 à < 0.75	2 226	201	72%	2 371	0,61%	9 714	25,0%		531	22,4%	4	
	0.75 à < 2.50	2 281	220	71%	2 436	1,27%	11 040	24,6%		864	35,4%	8	
	2.50 à < 10.00	680	42	76%	712	4,54%	3 891	23,8%		513	71,9%	8	
	10.00 à < 100.00	195	2	111%	197	23,95%	1 355	25,0%		266	135,0%	11	
	100.00 (défaut)	90	2	138%	92	100,00%	655	22,6%		150	162,8%	10	
	Sous-total	39 352	15 735	53%	47 619	0,57%	270 226	23,6%		5 033	10,6%	54	3
Crédit rotatif admissible	0.00 à < 0.15	768	5 966	43%	3 332	0,05%	895 632	81,5%		88	2,6%	1	
	0.15 à < 0.25	208	413	55%	435	0,20%	117 492	83,7%		39	9,0%	1	
	0.25 à < 0.50	350	495	58%	636	0,36%	148 785	83,6%		89	14,0%	2	
	0.50 à < 0.75	241	184	64%	359	0,63%	71 453	79,5%		76	21,2%	2	
	0.75 à < 2.50	701	282	67%	889	1,45%	236 145	84,1%		379	42,7%	11	
	2.50 à < 10.00	455	62	99%	516	4,47%	234 061	86,5%		491	95,1%	20	
	10.00 à < 100.00	83	4	84%	86	24,58%	32 158	85,7%		189	219,3%	19	
	100.00 (défaut)	23	–	2%	23	100,00%	3 898	69,2%		33	142,1%	14	
	Sous-total	2 829	7 406	47%	6 276	1,39%	1 739 624	82,6%		1 384	22,0%	70	7
Particuliers - autres	0.00 à < 0.15	2 153	1 871	44%	2 986	0,07%	109 622	48,4%		252	8,4%	1	
	0.15 à < 0.25	807	198	70%	946	0,20%	43 211	52,7%		204	21,6%	1	
	0.25 à < 0.50	1 358	241	72%	1 531	0,37%	75 981	56,9%		517	33,8%	3	
	0.50 à < 0.75	1 075	197	81%	1 235	0,63%	53 529	58,2%		589	47,7%	5	
	0.75 à < 2.50	2 929	327	76%	3 172	1,38%	206 716	63,4%		2 263	71,3%	28	
	2.50 à < 10.00	958	67	74%	1 008	4,33%	70 018	65,3%		954	94,6%	29	
	10.00 à < 100.00	213	4	65%	216	20,39%	13 355	66,5%		309	143,2%	29	
	100.00 (défaut)	105	2	56%	106	100,00%	7 063	58,0%		197	186,4%	49	
	Sous-total	9 598	2 907	55%	11 200	2,27%	579 495	57,2%		5 285	47,2%	145	34

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le facteur de conversion (CCF) post-crédit de l'EAD pour l'exposition hors bilan avant le CCF.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par EAD.

(5) Représente le nombre de comptes de détail.

(6) Représente la qualité de débiteur LGD (net de tout effet de CRM) pondérée par EAD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par EAD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul RWA.

(8) Total des actifs pondérés de risque à EAD post-CRM.

(9) Les pertes attendues (EL) calculées conformément aux paragraphes 375 à 379 du cadre de Bâle.

RC6 - NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Le tableau suivant fournit les principaux paramètres ayant servi au calcul des exigences de fonds propres dans les modèles NI, afin d'améliorer la transparence du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques de la banque et la fiabilité des mesures réglementaires.

T4 2018													
(non audités) (en millions de dollars canadiens)	Fourchette de PD ⁽¹⁾	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	Actif pondéré en fonction des risques	Densité de l'actif pondéré en fonction des risques ⁽⁸⁾	Perte attendue ⁽⁹⁾	Dotations aux pertes de crédit
Entreprises	0.00 à < 0.15	1 813	2 117	81%	4 153	0,09%	749	48,3%	2,04	967	23,3%	2	
	0.15 à < 0.25	12 930	8 423	87%	23 291	0,20%	3 664	36,7%	2,84	7 426	31,9%	17	
	0.25 à < 0.50	8 489	4 884	76%	14 395	0,36%	2 234	36,0%	2,39	5 651	39,3%	19	
	0.50 à < 0.75	6 108	1 698	86%	8 309	0,56%	2 493	33,9%	2,08	3 525	42,4%	16	
	0.75 à < 2.50	12 836	2 358	87%	16 258	1,14%	6 221	34,9%	2,00	9 377	57,7%	64	
	2.50 à < 10.00	2 021	291	67%	2 467	4,80%	1 163	28,7%	1,95	1 933	78,4%	36	
	10.00 à < 100.00	194	10	97%	205	16,72%	69	32,9%	1,12	281	137,3%	11	
	100.00 (défaut)	356	5	70%	367	100,00%	202	21,1%	1,24	221	60,4%	104	
	Sous-total	44 747	19 786	83%	69 445	1,23%	16 795	36,1%	2,36	29 381	42,3%	269	10
États souverains	0.00 à < 0.15	26 125	4 487	97%	31 607	0,01%	583	9,2%	2,38	502	1,6%	-	
	0.15 à < 0.25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	0.25 à < 0.50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	0.50 à < 0.75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	0.75 à < 2.50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	2.50 à < 10.00	74	2	62%	77	5,07%	1	14,1%	1,00	32	41,5%	1	
	10.00 à < 100.00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	100.00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Sous-total	26 199	4 489	97%	31 684	0,02%	584	9,2%	2,37	534	1,7%	1	-
Institutions financières	0.00 à < 0.15	2 146	301	-	2 585	0,06%	72	42,4%	1,48	397	15,4%	1	
	0.15 à < 0.25	1 247	7	-	1 254	0,23%	15	13,0%	1,02	148	11,8%	-	
	0.25 à < 0.50	238	130	87%	368	0,36%	16	33,7%	1,19	153	41,6%	-	
	0.50 à < 0.75	76	12	100%	88	0,56%	3	45,4%	1,00	55	61,7%	-	
	0.75 à < 2.50	86	1	100%	87	1,31%	17	49,3%	1,00	89	102,7%	1	
	2.50 à < 10.00	1	-	-	1	3,15%	4	47,3%	1,00	1	142,5%	-	
	10.00 à < 100.00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	100.00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Sous-total	3 794	451	28%	4 383	0,17%	127	33,4%	1,30	843	19,2%	2	-
Total (tous les portefeuilles)		129 196	50 774	67%	173 284	0,90%	2 734 021	30,3%	2,30	42 571	24,6%	544	54

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le facteur de conversion (CCF) post-crédit de l'EAD pour l'exposition hors bilan avant le CCF.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par EAD.

(5) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(6) Représente la qualité de débiteur LGD (net de tout effet de CRM) pondérée par EAD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par EAD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul RWA.

(8) Total des actifs pondérés de risque à EAD post-CRM.

(9) Les pertes attendues (EL) calculées conformément aux paragraphes 375 à 379 du cadre de Bâle.

RC8 – États des flux de l'actif pondéré en fonction des risques pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI

Le tableau suivant présente un état des flux de l'actif pondéré en fonction des risques expliquant les variations de l'actif pondéré en fonction des risques calculé selon l'approche NI.

		T4 2018 ⁽¹⁾
		a
		Actif pondéré en fonction des risques
(non audités) (en millions de dollars canadiens)		
1	Actif pondéré en fonction des risques au début	44 971
2	Taille du portefeuille ⁽²⁾	1 479
3	Qualité du portefeuille ⁽³⁾	195
4	Mises à jour des modèles ⁽⁴⁾	(72)
5	Méthode et politique ⁽⁵⁾	-
6	Acquisitions et cessions ⁽⁶⁾	-
7	Mouvements de devises ⁽⁷⁾	67
8	Autres ⁽⁸⁾	-
9	Actif pondéré en fonction des risques à la fin	46 640

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris »

(2) Variations organiques dans la taille et la composition de l'actif (y compris la création de nouvelles entreprises et l'échéance des prêts) à l'exclusion des acquisitions et de la cession d'entités

(3) Variations dans l'évaluation de la qualité des actifs de la banque dues de changements dans le risque lié à l'emprunteur, tels que la migration des notes, le rééquilibrage des paramètres ou des effets similaires.

(4) Variations dues à l'implantation de modèle, la modification de la portée de modèle ou des modifications visant à corriger les faiblesses de modèle.

(5) Variations dans la méthodologie en raison de changements réglementaires, y compris les révisions réglementaires et nouveaux règlements.

(6) Variation dans l'actif en raison d'acquisition ou de cession d'entités.

(7) Variations causées par les mouvements du marché tel que la fluctuation du taux de change.

(8) Cette catégorie regroupe les changements qui ne peuvent être attribués à aucune autre catégorie.

RC9 – NI - Contrôle *ex-post* de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille

Le tableau suivant fournit des données de contrôle *ex-post* afin de valider la fiabilité des calculs de PD. En particulier, ce tableau propose une comparaison des PD employées dans les calculs de fonds propres selon l'approche NI aux taux de défaut effectifs des débiteurs de la banque. Il convient de retenir au minimum un taux de défaut annuel moyen sur cinq ans afin de comparer la PD à un taux de défaut «plus stable». La banque peut toutefois considérer une période historique plus longue cohérente avec ses pratiques actuelles en matière de gestion des risques.

(non audités) (en millions de dollars)		T4 2018								
a	b	c		d	e	f		g	h	i
Portefeuille	Fourchette de PD ⁽¹⁾	Note externe équivalente		PD moyenne pondérée	Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs	Nombre de débiteurs ⁽²⁾		Débiteurs en défaut au cours de l'année	dont nouveaux débiteurs en défaut au cours de l'année	Taux de défaut annuel historique moyen
		S&P	Moody's			Fin d'année précédente	Fin d'année			
Portefeuille Particuliers										
Hypothécaires résidentiels et marge de crédit hypothécaires (assurés)	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0,08%	0,08%	52 984	51 552	34	1	0,05%
	0,15 à < 0,25	BBB	Baa2	0,20%	0,20%	20 202	19 669	19	-	0,16%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0,36%	0,35%	23 727	22 937	54	-	0,31%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0,61%	0,61%	10 829	10 021	52	-	0,52%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1,34%	1,31%	16 869	16 044	136	3	0,91%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4,58%	4,52%	5 570	4 588	176	2	3,58%
	10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	29,33%	27,21%	1 744	1 618	387	4	21,31%
Hypothécaires résidentiels et marge de crédit hypothécaires (non-assurés)	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0,07%	0,06%	172 779	186 609	55	-	0,04%
	0,15 à < 0,25	BBB	Baa2	0,19%	0,19%	30 968	30 702	55	8	0,11%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0,35%	0,35%	26 887	26 260	73	4	0,16%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0,61%	0,61%	10 288	9 714	49	1	0,46%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1,27%	1,28%	12 149	11 040	177	3	1,24%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4,54%	4,69%	3 827	3 891	181	1	4,53%
	10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	23,95%	24,08%	1 369	1 355	247	3	18,87%
Crédit rotatif	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0,05%	0,05%	873 273	895 632	354	2	0,04%
	0,15 à < 0,25	BBB	Baa2	0,20%	0,20%	118 620	117 492	147	4	0,13%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0,36%	0,35%	152 351	148 785	324	9	0,24%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0,63%	0,62%	73 886	71 453	335	9	0,50%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1,45%	1,50%	311 603	236 145	4 169	333	1,15%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4,47%	4,08%	160 765	234 061	6 776	173	3,84%
	10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	24,58%	27,32%	31 441	32 158	8 263	31	24,58%
Particuliers - Autres	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0,07%	0,07%	80 266	109 622	45	-	0,05%
	0,15 à < 0,25	BBB	Baa2	0,20%	0,20%	52 191	43 211	75	-	0,13%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0,37%	0,37%	87 132	75 981	226	6	0,25%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0,63%	0,62%	60 263	53 529	310	10	0,51%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1,38%	1,33%	199 148	206 716	1 967	213	0,99%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4,33%	4,21%	65 725	70 018	1 811	137	3,43%
	10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	20,39%	21,45%	13 834	13 355	1 875	63	15,35%

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente le nombre de comptes de détail.

RC9 – NI - Contrôle *ex-post* de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille (suite)

(non audités) (en millions de dollars)		T4 2018								
a	b	c		d	e	f		g	h	i
Portefeuille	Fourchette de PD ⁽¹⁾	Note externe équivalente		PD moyenne pondérée	Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs	Nombre de débiteurs ⁽²⁾		Débiteurs en défaut au cours de l'année	dont nouveaux débiteurs en défaut au cours de l'année	Taux de défaut annuel historique moyen
		S&P	Moody's			Fin d'année précédente	Fin d'année			
Portefeuille autres que Particuliers										
Entreprises	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0,09%	0,09%	2 026	749	–	–	0,06%
	0,15 à < 0,25	BBB+ à BBB	Baa1 à Baa2	0,20%	0,21%	2 294	3 664	1	–	0,09%
	0,25 à < 0,50	BBB à BB+	Baa2 à Ba1	0,36%	0,36%	2 188	2 234	2	–	0,16%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0,56%	0,56%	2 496	2 493	4	–	0,16%
	0,75 à < 2,50	BB+ à B+	Ba1 à B1	1,14%	1,14%	5 052	6 221	32	4	0,79%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4,80%	4,76%	2 068	1 163	29	1	1,47%
	10,00 à < 100,00	B- à CCC	B3 à Caa2	16,72%	16,39%	207	69	12	–	6,33%
États souverains	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0,01%	0,02%	551	583	–	–	–
	0,15 à < 0,25	BBB+ à BBB	Baa1 à Baa2	–	–	–	–	–	–	–
	0,25 à < 0,50	BBB à BB+	Baa2 à Ba1	–	–	–	–	–	–	–
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	–	–	–	–	–	–	–
	0,75 à < 2,50	BB+ à B+	Ba1 à B1	–	–	–	–	–	–	–
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	5,07%	5,07%	1	1	–	–	–
	10,00 à < 100,00	B- à CCC	B3 à Caa2	–	–	–	–	–	–	–
Institutions financières	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0,06%	0,07%	77	72	–	–	–
	0,15 à < 0,25	BBB+ à BBB	Baa1 à Baa2	0,23%	0,19%	7	15	–	–	–
	0,25 à < 0,50	BBB à BB+	Baa2 à Ba1	0,36%	0,36%	19	16	–	–	–
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0,56%	0,56%	16	3	–	–	–
	0,75 à < 2,50	BB+ à B+	Ba1 à B1	1,31%	1,13%	14	17	–	–	–
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	3,15%	4,57%	7	4	–	–	–
	10,00 à < 100,00	B- à CCC	B3 à Caa2	–	–	1	–	–	–	–

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

RC10 - NI (Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques)

T4 2018					
(non audités) (en millions de dollars canadiens)	Montants au bilan	Montants hors-bilan	Coefficient de pondération des risques	Valeurs des expositions	Actif pondéré en fonction des risques
Total	823	102	100%	874	926

RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par approche ⁽¹⁾

Le tableau suivant donne une vision complète des méthodes employées pour calculer les exigences réglementaires applicables au risque de contrepartie ainsi que des principaux paramètres utilisés dans chaque méthode.

		T4 2018					
		a	b	c	d	e	f
(non audités) (en millions de dollars canadiens)		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actif pondéré en fonction des risques
1	AS - RCC (pour les dérivés) ⁽³⁾	5 132	4 887		–	7 045	2 245
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres - Opérations de financement par titres)			–	–	–	–
3	Approche simple pour l'ARC (pour les opérations de financement par titres)					–	–
4	Approche complète pour l'ARC (pour les opérations de financement par titres)					–	–
5	VeR pour les opérations de financement par titres					6 313	601
6	Total						2 846

(1) Exclut l'exposition et l'actif pondéré en fonction des risques pour les CCP éligibles (QCCP) et l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA).

(2) EPAE: Exposition positive attendue effective.

(3) L'approche standard (SA-CCR) pour mesurer l'exposition par défaut du risque de crédit de contrepartie sera applicable à partir du T1-2019. Avant d'entrer en vigueur, la Banque indique à la ligne 1 les informations correspondantes à la méthode d'exposition en cours.

RCC2 – Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit

Le tableau suivant fournit les montants réglementaires en regard du CVA calculés selon les approches standard et avancée.

		T4 2018	
		a	b
(non audités) (en millions de dollars canadiens)		ECD après prise en compte des techniques ARC	Actif pondéré en fonction des risques
	Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA avancée		
1	i) Composante VeR (y compris multiplicateur x 3)		-
2	ii) Composante VeR en période de tensions (y compris multiplicateur x 3)		-
3	Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA standard	6 018	405
4	Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA	6 018	405

RCC3 - Approche standard - Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques

Le tableau suivant fournit une décomposition des expositions au risque de contrepartie selon l'approche standard par portefeuille (type de contrepartie) et par coefficient de pondération des risques (niveau de risque attribué selon l'approche standard).

(non audités) (en millions de dollars canadiens)	T4 2018									
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	
Pondération des risques										
Portefeuille réglementaire	0%	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres	Exposition totale au risque de crédit	
Emprunteurs souverains	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Organismes publics hors administration centrale (OP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Banques multilatérales de développement (BMD)	15	-	-	-	-	-	-	-	15	
Institutions financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Entreprises	-	-	-	-	-	248	-	-	248	
Portefeuilles de détail réglementaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres actifs ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	15	-	-	-	-	248	-	-	263	

(1) Excluant les expositions aux CCPs, qui sont reportés dans le tableau CCR8.

RCC4 - NI - Expositions au risque de contrepartie par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut

Le tableau suivant fournit tous les paramètres pertinents pour le calcul des exigences de fonds propres en regard du risque de contrepartie selon les modèles NI.

T4 2018								
(non audités) (en millions de dollars canadiens)	Fourchette de PD ⁽¹⁾	a ECD après prise en compte des techniques ARC	b PD moyenne ⁽²⁾	c Nombre de débiteurs ⁽³⁾	d PCD moyenne ⁽⁴⁾	e Échéance moyenne ⁽⁵⁾	f Actif pondéré en fonction des risques	g Densité de l'actif pondéré en fonction des risques ⁽⁶⁾
Entreprises	0.00 à < 0.15	595	0,06%	392	42,6%	0,06	52	8,70%
	0.15 à < 0.25	202	0,18%	250	46,6%	0,14	51	25,20%
	0.25 à < 0.50	24	0,36%	70	40,7%	0,01	8	33,30%
	0.50 à < 0.75	9	0,56%	30	39,1%	0,00	4	44,40%
	0.75 à < 2.50	43	0,86%	72	43,5%	0,27	23	53,50%
	2.50 à < 10.00	-	-	-	-	-	-	-
	10.00 à < 100.00	-	-	-	-	-	-	-
	100.00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	873	0,14%	814	43,5%	0,09	138	15,80%
États souverains	0.00 à < 0.15	3509	0,04%	94	11,2%	0,12	46	1,30%
	0.15 à < 0.25	-	0,21%	1	11,6%	-	-	-
	0.25 à < 0.50	-	-	-	-	-	-	-
	0.50 à < 0.75	-	-	-	-	-	-	-
	0.75 à < 2.50	-	-	-	-	-	-	-
	2.50 à < 10.00	-	-	-	-	-	-	-
	10.00 à < 100.00	-	-	-	-	-	-	-
	100.00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	3509	0,04%	95	11,2%	0,12	46	1,30%
Institutions financières	0.00 à < 0.15	1832	0,06%	18	47,3%	0,51	192	10,50%
	0.15 à < 0.25	206	0,17%	16	50,7%	0,13	63	30,60%
	0.25 à < 0.50	75	0,36%	10	50,4%	0,36	40	53,30%
	0.50 à < 0.75	48	0,56%	12	50,7%	0,13	29	60,40%
	0.75 à < 2.50	40	1,14%	19	50,1%	0,01	33	82,50%
	2.50 à < 10.00	3	3,09%	3	46,1%	-	3	100,00%
	10.00 à < 100.00	-	-	-	-	-	-	-
	100.00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	2204	0,11%	78	47,9%	0,45	360	16,30%
Total de tous les portefeuilles		6586	0,08%	987	28,0%	0,70	544	8,20%

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par EAD.

(3) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(4) Représente la qualité de débiteur LGD (net de tout effet de CRM) pondérée par EAD.

(5) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par EAD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul RWA.

(6) Total des actifs pondérés de risque à EAD post-CRM.

RCC5 - Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie

Le tableau suivant fournit une décomposition de tous les types de sûretés constituées ou reçues par la banque afin de couvrir ou réduire les expositions au risque de contrepartie correspondant aux opérations sur dérivés ou aux SFT, y compris les transactions compensées par une CCP.

T4 2018						
	a	b	c	d	e	f
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
(non audités) (en millions de dollars canadiens)	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée		
Trésorerie	-	5 366	-	1 023	1	-
Valeurs mobilières émises ou garanties par	-	-	-	-	-	-
Le gouvernement du Canada	3	52	-	474	5 759	2 281
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	-	366	-	33	3 861	2 748
Le trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	63	50	-	5	534	1 392
Autres titres de créance	-	20	-	-	82	256
Titres de participation	-	-	-	-	8 297	13 742
Total	66	5 854	-	1 535	18 534	20 419

RCC6 - Expositions sur dérivés de crédit

Le tableau suivant illustre dans quelle mesure la banque est exposée aux opérations sur dérivés de crédit achetés ou vendus

T4 2018						
(non audités) (en millions de dollars canadiens)	Protection achetée			Protection vendue		
	Portefeuille de crédit ⁽¹⁾	Portefeuille de négociation	Total (a)	Portefeuille de crédit ⁽¹⁾	Portefeuille de négociation	Total (b)
Montants notionnels						
Swaps sur défaillance						
Indices, sociétés et autres	50	1 734	1 784	20	68	88
Tranches sur indices	-	-	-	-	-	-
Swaps à rendement total	-	162	162	-	-	-
Options sur crédit	-	-	-	-	-	-
Autres dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
Total des montants notionnels	50	1 896	1 946	20	68	88
Juste valeurs						
Juste valeur positive (actif)	-	10	10	-	1	1
Juste valeur négative (passif)	(1)	(35)	(36)	-	-	-

(1) Protection vendue uniquement dans le but de réduire la protection achetée.

RCC8 - Expositions sur les contreparties centrales (CCP) ⁽¹⁾

Le tableau suivant donne une vision complète des expositions sur les contreparties centrales de la banque. Ce tableau inclut tous les types d'expositions ainsi que les exigences de fonds propres correspondantes.

		T4 2018	
		a	b
(non audités) (en millions de dollars canadiens)		ECD après prise en compte des techniques ARC	Actif pondéré en fonction des risques
1	Expositions sur les CCP éligibles (total)		198
2	Expositions sur opérations auprès de CCP éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie) ; dont	-	-
3	i) Dérivés de gré à gré	1 002	20
4	ii) Marchés dérivés organisés	2 304	46
5	iii) Cessions temporaires de titres	50	1
6	iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	-	-
7	Dépôt de garantie initial séparé	2 125	
8	Dépôt de garantie initial non séparé	88	2
9	Contributions aux fonds de garantie préfinancées	503	129
10	Contributions aux fonds de garantie non financées	-	-

(1) La Banque n'a aucune exposition sur des contreparties centrales non éligibles.

TITR1 - Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire ⁽¹⁾

Le tableau suivant présente les expositions de titrisation de la banque dans le portefeuille bancaire.

T4 2018										
(non audités) (en millions de dollars canadiens)		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur ⁽²⁾			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽³⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽⁴⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽⁴⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽⁴⁾	Sous-total
1	Particuliers	6 983	-	6 983	-	-	-	11 125	-	11 125
	Dont									
2	Créances immobilières résidentielles	6 983	-	6 983	-	-	-	10 425	-	10 425
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	11	-	11
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	689	-	689
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	-	-	-	640	-	640
	Dont									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	14	-	14
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	-	-	-	626	-	626
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Valeur comptable des expositions de titrisation, même lorsque les critères de comptabilisation du risque transféré ne sont pas remplis.

(2) Représente les positions conservées.

(3) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(4) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation

Le tableau suivant présente les expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation.

T4 2018										
(non audités) (en millions de dollars canadiens)		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur ⁽¹⁾			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽²⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽³⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽³⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽³⁾	Sous-total
1	Particuliers	2 337	–	2 337	6	–	6	6 163	–	6 163
	Dont									
2	créances immobilières résidentielles	2 337	–	2 337	5	–	5	6 154	–	6 154
3	cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	9	–	9
4	autres expositions sur la clientèle de détail	–	–	–	1	–	1	–	–	–
5	Retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–
6	Autres que particuliers	–	–	–	1	–	1	19	–	19
	Dont									
7	prêts aux entreprises	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8	créances immobilières commerciales	–	–	–	–	–	–	12	–	12
9	crédits-bails et créances	–	–	–	1	–	1	7	–	7
10	autres expositions sur la clientèle de gros	–	–	–	–	–	–	–	–	–
11	Retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) Représente les positions retenues.

(2) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(3) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ - banque agissant comme émetteur ou mandataire -

Le tableau suivant présente les expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire dans le cas où la banque agit comme émetteur ou mandataire ainsi que les exigences de fonds propres associées.

		T4 2018																	
		a	b	c	f	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR(par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement				
							AFN NI (y compris approche EI)	AP NI	AS/APS	1250%	AFN NI (y compris approche EI)	AP NI	AS/APS	1250%	AFN NI (y compris approche EI)	AP NI	AS/APS	1250%	
(non audités) (en millions de dollars canadiens)		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	= 1250 %													
1	Expositions totales	3 028	-	-	-	-	3 028	-	-	-	246	-	-	-	20	-	-	-	-
2	Titrisation classique	3 028	-	-	-	-	3 028	-	-	-	246	-	-	-	20	-	-	-	-
3	Dont titrisation	3 028	-	-	-	-	3 028	-	-	-	246	-	-	-	20	-	-	-	-
4	Dont de détail sous-jacent	2 746	-	-	-	-	2 746	-	-	-	225	-	-	-	18	-	-	-	-
5	Dont de gros	282	-	-	-	-	282	-	-	-	21	-	-	-	2	-	-	-	-
6	Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Dont senior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Dont non senior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾

- banque agissant comme investisseur -

Le tableau suivant présente les expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire dans le cas où la banque agit comme investisseur ainsi que les exigences de fonds propres associées.

		T4 2018																
		a	b	c	f	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)			Exigence de fonds propres après plafonnement				
							AFN NI (y compris approche EI)	AP NI	AS/APS	1250%	AFN NI (y compris approche EI)	AP NI	AS/APS	1250%	AFN NI (y compris approche EI)	AP NI	AS/APS	1250%
(non audités) (en millions de dollars canadiens)		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à < 1250%	= 1250 %												
1	Expositions totales	1 718	-	-	-	-	1 410	308	-	-	144	23	-	-	11	2	-	-
2	Titrisation classique	1 718	-	-	-	-	1 410	308	-	-	144	23	-	-	11	2	-	-
3	Dont titrisation	1 718	-	-	-	-	1 410	308	-	-	144	23	-	-	11	2	-	-
4	Dont de détail sous-jacent	1 044	-	-	-	-	736	308	-	-	93	23	-	-	7	2	-	-
5	Dont de gros	674	-	-	-	-	674	-	-	-	51	-	-	-	4	-	-	-
6	Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Dont senior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Dont non senior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

Glossaire

Approche avancée	Voir actif pondéré en fonction des risques.
Actif pondéré en fonction des risques	Les actifs sont pondérés selon les lignes directives établies par le Bureau du surintendant des institutions financières. Dans l'approche standard, les facteurs de risque sont appliqués directement contre le notionnel de certains actifs afin de refléter des niveaux comparables de risque. Dans l'approche avancée, l'actif pondéré en fonction des risques est dérivé des modèles internes de la Banque, qui représentent l'évaluation de la Banque des risques auxquels elle fait face. Les instruments hors bilan sont convertis en valeurs équivalentes du bilan ou de crédit en ajustant les valeurs notionnelles avant d'appliquer les facteurs de pondération de risque appropriés.
Approche standardisée	Voir actif pondéré en fonction des risques.
Autres éléments hors bilan	Représentent essentiellement l'obligation de la Banque, sous réserve de certaines conditions, d'effectuer des paiements à des tiers pour le compte de clients si ces derniers ne peuvent pas effectuer les paiements ou ne sont pas en mesure de satisfaire aux obligations contractuelles précisées.
Autres que particuliers	Cette classe d'expositions comprend les prêts à la consommation et autres prêts personnels, les créances sur carte de crédit des PME, les prêts aux PME (à l'exception des hypothèques de cinq logements ou plus).
Crédits rotatifs admissibles	Inclut les marges de crédit et les créances sur carte de crédit admissibles.
Engagements inutilisés	Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard.
Entreprises	Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les risques garantis par ces entités.
États souverains	Risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les risques garantis par ces entités.
Exposition en cas de défaut	Une estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaut et au moment du défaut.
Exposition liée aux montants utilisés	Montant lié au risque de crédit découlant de prêts déjà consentis aux clients.
Facteur scalaire	Une surcharge de 6% est appliquée au montant d'actif pondéré en fonction des risques évalués sous l'approche des notations internes avancée.
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Le ratio des fonds propres (CET1) est calculé en divisant le total des fonds propres attribuables aux actions ordinaires par l'actif pondéré en fonction des risques.
Fonds propres de catégorie 1	Les fonds propres de catégorie 1 comprennent les fonds propres attribuables aux actions ordinaires et d'autres éléments additionnels des fonds propres de catégorie 1, soit les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles ainsi que le montant admissible des instruments novateurs. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 correspond aux fonds propres de catégorie 1, moins les ajustements réglementaires, divisé par l'actif pondéré en fonction des risques.
Fonds propres de catégorie 2	Les fonds propres de catégorie 2 comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et la provision collective sur prêts non douteux admissible pour le risque de crédit.
Hypothèques résidentielles	Cette classe comprend les prêts hypothécaires résidentiels (quatre logements ou moins) ainsi que les marges de crédit hypothécaires.
Institutions financières	Risques de crédit directs liés à des institutions acceptant des dépôts et à des sociétés réglementées en courtage de valeurs, ainsi que les risques garantis par ces entités.
Instruments financiers dérivés hors bourse	Montant lié au risque de crédit découlant de produits dérivés se négociant directement entre deux parties plutôt que sur les marchés boursiers.
Perte en cas de défaut	Estimation de la probabilité que le montant lié aux engagements d'un client donné ne soit pas remboursé par ce client en cas de défaut exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.
Probabilité de défaut	Estimation de la probabilité de défaut d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de rembourser ses engagements à l'échéance du contrat.
Ratio de levier	Le ratio de levier se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan. Les actifs déduits des fonds propres de catégorie 1 sont aussi déduits de l'exposition totale.
Ratio des fonds propres	Les fonds propres de la Banque divisés par l'actif pondéré en fonction des risques. Les fonds propres de la Banque peuvent être: les fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1), les fonds propres de catégorie 1 ou le total des fonds propres, produisant ainsi 3 différents ratios.
Risque de crédit	Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires. La Banque y est exposée non seulement par le biais de ses activités et opérations de prêts directs, mais également par celui des engagements de crédit, des lettres de garantie, des lettres de crédit, des opérations sur produits dérivés négociés hors bourse, des titres de créance disponibles à la vente, des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de vente, des dépôts auprès d'institutions financières, de ses activités de courtage, et des opérations comportant un risque de règlement pour la Banque tels les virements de fonds irrévocables à des tiers par l'intermédiaire des systèmes électroniques de paiement.
Risque de marché	Le risque de marché représente le risque de subir une perte financière découlant de l'évolution défavorable des facteurs sous-jacents des marchés. La Banque est exposée au risque de marché en raison de sa participation à des activités de tenue de marché, de négociation, d'investissement et de gestion de l'actif et du passif.
Risque opérationnel	Le risque opérationnel est celui de subir une perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des personnes, à des processus, à la technologie ou à des événements extérieurs. Le risque opérationnel est présent dans toutes les activités de la Banque. Ainsi, le vol, la fraude, les transactions non autorisées, les erreurs de systèmes, les erreurs humaines, la modification ou l'interprétation erronée de la loi et des règlements, les litiges ou différends avec les clients ou les dommages matériels ne sont que quelques exemples d'événements susceptibles d'occasionner des pertes financières, de porter atteinte à la réputation de la Banque ou d'entraîner des pénalités ou des sanctions réglementaires.
Titres du portefeuille bancaire	Les expositions aux actions dans le portefeuille bancaire comprennent principalement des expositions détenues pour des raisons stratégiques et autres.
Total des fonds propres	Le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2. Le ratio du total des fonds propres est calculé en divisant le total des fonds propres, moins les ajustements réglementaires, par l'actif pondéré en fonction des risques.
Transactions assimilées à des accords de prise en pension	Les obligations financières liées aux titres vendus (pension sur titres) ou rachetés (prise en pension de titres) suite à un accord sous lequel les titres seront rachetés (pension sur titres) ou revendus (prise en pension de titres) à une date et à un prix pré-déterminés. Cet accord est une source de financement à court terme (pension sur titres) ou un prêt sur nantissement (prise en pension de titres). Les transactions assimilées à des accords de prise en pension comprennent aussi les titres prêtés ou empruntés qui sont comptabilisés hors bilan.